



Message

Accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement et la construction d'ateliers sur le site de Crêtelongue à Granges

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement et la construction d'ateliers sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) à Granges.

1. PROBLEMATIQUE INFRASTRUCTURELLE ET ADAPTATION DE LA CAPACITE

En 2018, le Gouvernement a validé les principes de la stratégie pénitentiaire pour le Valais (Vision 2030), dont le développement du site pénitentiaire de Crêtelongue faisait partie en priorité 1. Ce développement comprend notamment la réalisation des deux bâtiments abritant les personnes détenues (projet en cours) ainsi que la réfection et la mise en conformité de certaines installations inhérentes aux ateliers existants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie pénitentiaire « Vision 2030 », le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) collabore étroitement avec le Service immobilier et patrimoine (SIP) dans l'objectif de mettre à disposition du site de Crêtelongue des infrastructures répondant aux différents critères en matière de sécurité et de capacité de travail en adéquation avec les besoins et le potentiel du site.

Pour rappel, ces nouvelles infrastructures de détention représentent une centaine de cellules. Leur mise en exploitation est prévue en 2023.

Afin de répondre aux besoins de prise en charge des personnes placées en détention sur l'EPCL avec une capacité augmentée ainsi que de l'évolution nécessaire des activités, nous avons procédé à une évaluation des infrastructures existantes qui comprenait leur volume, la qualité du bâti et la diversification des activités liées au travail des personnes détenues. L'objectif a été de connaître les possibilités d'assainissement et de modernisation des bâtiments existants en regard des besoins exprimés.

Sur la base de l'étude mandatée en 2019 par le SIP, il ressort que les infrastructures actuelles sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes actuelles en vigueur (sismiques, énergétiques et sécuritaires).

Les non-conformités dans les installations actuelles sont brièvement résumées comme suit:

- Fonctionnement général (multitude de bâtiments, gestion des énergies)
- Surface des locaux (dimensions ne respectant plus les normes en vigueur)
- Salubrité (vétusté des locaux)

- Potentiel d'activités nouvelles (infrastructures présentant peu de possibilités)
- Grand risque d'incendie (structure en bois, isolations inflammables)

Le projet qui vous est soumis, permettra d'assurer le maintien de certaines bâtisses et la démolition d'une grande partie des bâtiments jugés vétustes qui seront remplacés par de nouvelles halles adaptées à des activités artisanales. L'ensemble, une fois réalisé, répondra aux différentes normes actuelles ainsi qu'aux besoins quantitatifs et qualitatifs de détention prévus dès 2023.

L'OFJ a été sollicité pour une entrée en matière d'un taux de subventionnement sur les coûts reconnus. C'est sur cette base concrète et reconnue par l'organe de subventionnement que ce projet est déposé auprès du Grand Conseil, par le SAPEM.

Cet objet s'inscrit dans le cadre la loi du fond de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) par le Grand Conseil. A ce titre, il fait partie des priorités d'investissement futures retenues par le Conseil d'Etat dans la planification financière (PIP 2022-2025) du Fonds FIGI, dans sa décision du 06 octobre 2021.

Dans ce contexte, nous portons à votre attention le fait que le site, de par sa nature et sa fonction, et afin de permettre une intervention efficace tout en maintenant une sécurité maximale nécessite l'utilisation simultanée des Fonds liés à l'investissement et à l'entretien. Pour ce faire, les différents montants ont été portés par le SIP aux planifications financières dans les budgets dédiés.

Le projet définitif prend en compte la mise en exploitation des nouvelles infrastructures carcérales prévues en 2023 et également le maintien de l'exploitation de l'établissement pénitentiaire avec notamment son domaine de 80 ha, ses activités liées à l'économie animale et sa production de bois de chauffage. Cela implique une réalisation en plusieurs étapes dont la dernière se terminerai en 2024. De plus, le projet saisit l'opportunité de répondre à la politique énergétique décidée par le Conseil d'Etat au travers d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des nouveaux ateliers.

2. SITUATION CARCÉRALE

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1er janvier 2007, le législateur a défini les deux objectifs du système pénal ou carcéral moderne : assurer la sécurité et, plus récemment, la réinsertion sociale après l'exécution de peine.

Avec ce projet, nous serons en mesure de répondre à cette dernière exigence de manière quantitative et qualitative.

L'EPCL comprend actuellement l'exécution de peines en milieu ouvert sur un site considéré en basse sécurité. L'établissement héberge jusqu'à 53 détenus pour tous types de condamnations, pour autant qu'ils ne soient pas considérés comme dangereux et qu'ils ne présentent pas un risque de fuite élevé. Les ateliers existants s'inscrivent dans ce contexte. Il est dès lors impossible de détenir des personnes en section fermée puisque tous les ateliers se trouvent en milieu ouvert et les bâtiments cellulaires ne sont pas adaptés à ce type de détention.

La vision 2030 pour le système pénitentiaire valaisan prévoit un regroupement des régimes de l'exécution de peines sur le site de Crêtelongue dans le but notamment de répondre aux exigences légales et d'offrir aux détenus de meilleures chances de réinsertion sociale et professionnelle. Dans ce sens, le futur site sera organisé de façon à permettre aux personnes détenues de travailler en adéquation avec le mode de détention et les niveaux de sécurité requis (basse et élevée).

3. PRESENTATION DU PROJET DE BATIMENTS

La réponse aux problèmes soulevés ci-dessus consiste concrètement à assainir les bâtiments existants qui présentent un potentiel pouvant répondre aux exigences et normes actuelles

avec un investissement équilibré et la construction de bâtiments adaptés pouvant abriter les activités nouvelles. L'ensemble devra regrouper les fonctions d'ateliers, de stockage et de formation ainsi que des ateliers fermés.

La description des constructions est présentée dans le chapitre 3.2.

3.1 PRESENTATION DU POINT DE VUE DE L'UTILISATEUR

Dans un établissement d'exécution de peines, le secteur du travail, respectivement des ateliers représente une composante au moins aussi importante que la sécurité. Nous avons organisé le site de l'EPCL de manière à tirer profit de l'existant avec son domaine agricole de 80 ha, son économie animale d'environ 100 têtes et son secteur bois qui traite environ 1500 stères de bois de chauffage par an.

Une réflexion approfondie a été réalisée afin de pouvoir diversifier les places de travail dans les ateliers. Le résultat obtenu apporte un équilibre coût/investissement/résultat et permet d'atteindre l'objectif institutionnel de réinsertion et de formation de la personne détenue.

Il en résulte 13 ateliers organisés en différents domaines comme suit:

- Domaine bois atelier menuiserie et atelier bois de chauffage.
- Domaine métal atelier garage mécanique et atelier serrurerie/plaques d'immatriculation.
- Domaine agriculture atelier grandes cultures, atelier économie animale (étable) et atelier cultures maraichères.
- Domaine alimentaire atelier cuisine*, atelier boulangerie* et atelier conditionnement de produits alimentaires.
- Domaine maintenance atelier blanchisserie*, atelier entretien extérieur et atelier entretien intérieur.

*Les ateliers de la cuisine, la boulangerie et la blanchisserie sont déjà intégrés dans le projet du bâtiment cellulaire en cours de réalisation et validé par le Grand Conseil.

Dans son ensemble, le projet apporte la diversité voulue en terme de types de travail permettant la progression durant l'exécution de la peine. De plus, nous avons regroupé les ateliers par domaine permettant notamment de rationaliser le personnel encadrant et d'offrir aux personnes détenues les possibilités de suivre une formation et de travailler dans des conditions optimales.

Le dispositif offre également un potentiel d'adaptation et d'évolution de l'un ou l'autre atelier en fonction des mandats et du contexte économique à venir. Dans ce sens, nous projetons la mise en place d'activités nouvelles comme la production des plaques d'immatriculation valaisannes dès 2024 et la production de pommes de terre avec leur transformation en 4^{ème} gamme pour la plateforme « FoodValais » pour un volume annuel d'environ 200 tonnes.

Sécurité

Les niveaux de sécurité prévus sur le site de l'EPCL imposent une politique de sécurité adaptée, à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur. Les bâtiments qui font partie de ce projet se situent à l'intérieur du site sécurisé par une clôture. La sécurité des ateliers sera intégrée aux tâches et aux systèmes de la centrale de sécurité prévue dans le bâtiment cellulaire. Le projet tel que proposé s'implémente de manière homogène avec les éléments en cours de réalisation et dont la mise en exploitation est prévue en 2023.

3.2 CONCEPT ARCHITECTURAL

Implantation

Le site de l'établissement pénitentiaire est un îlot construit dans la plaine du Rhône entre Granges et Réchy au cœur des parcelles agricoles. Le site actuel est de type pavillonnaire, il se compose de deux cellulaires actuellement en construction et de divers bâtiments servant aujourd'hui de cellulaires (cellulaire principal, bâtiment les Cerisiers et la grange) ou de divers ateliers (mécanique, étables, menuiserie, scierie...) ainsi que de locaux de stockage (véhicules, foin...).

Concept de réalisation, volumétrie

L'étude de faisabilité conclut que les bâtiments existants ne se prêtent pas aux nouvelles fonctions, ou que leur état général est très mauvais et ne correspond plus aux normes actuelles de construction. Le projet des ateliers propose de conserver uniquement les bâtiments sains, nécessitant peu d'interventions afin de les maintenir dans leur fonction.

De plus, le site est actuellement composé de nombreux petits bâtiments. Le projet propose de conserver le caractère pavillonnaire du site, tout en regroupant certains domaines, ce qui permettra une lecture simplifiée du site et des différentes fonctions ainsi qu'une optimisation des surfaces et des besoins énergétiques.

Ateliers métal et alimentaire, couvert véhicules agricoles

L'actuel couvert à véhicules agricoles est conservé dans sa volumétrie et sa fonction. Deux agrandissements viennent le compléter, en maintenant le gabarit existant. A l'est afin de créer l'espace phytosanitaire et la station mazout, à l'ouest pour les ateliers alimentaires (pommes de terre, conditionnement des produits) et métal (plaques d'immatriculation, serrurerie, garage mécanique). Ces fonctions s'organisent principalement sur un niveau, seuls les locaux techniques et locaux de pause se trouveront à l'étage, profitant du volume sous toiture donné par le bâtiment existant.

Ateliers bois et maintenance

Le couvert de la scierie existante est maintenu, celui-ci sera agrandi au sud et la nouvelle menuiserie prendra place à l'ouest, dans la continuité des toitures existantes. Dans ce volume se trouveront également les ateliers d'entretien (intérieur et extérieur) ainsi que la production de chaleur pour l'ensemble des ateliers.

Economie animale (étable)

L'étable et la laiterie sont maintenues et complétées au nord par un volume reprenant la géométrie du volume existant et offrant des locaux de stockage pour le foin, la paille et le maïs. L'actuel silo à maïs doit être démolit, car situé hors de la zone à construire. Un volume pour le séchage du foin équipé d'une fourche complétera l'équipement de l'étable. L'ensemble sera constitué de 3 volumes longitudinaux, surmontés de toitures à deux pans.

Le local de pause se situera à l'étage profitant du généreux volume actuel entre l'étable et la livraison du foin.

Etapes de construction

L'ensemble de ces réalisations nécessitera plusieurs interventions afin de pouvoir maintenir au maximum les ateliers actuels en fonction et permettre ainsi l'exploitation des cellulaires durant les travaux.

Avant d'entamer le projet d'assainissement et de construction des ateliers, la première étape qui aura pour but de sécuriser l'ensemble du site sera la réalisation de l'enceinte. Cette étape nécessitera des démolitions afin de maintenir le périmètre de la zone à bâtir. En effet, le silo, une partie des locaux à l'arrière de la menuiserie et la fumassière sont aujourd'hui hors ou sur la limite du périmètre constructible et ne permettent pas de garantir la sécurité entre les bâtiments et l'enceinte. La clôture ainsi que le parking faisaient déjà partie de la mise à l'enquête initiale des bâtiments cellulaires. Les travaux pourraient donc débuter dès avril 2022.

Dès l'achèvement des travaux des deux bâtiments cellulaires (avril 2023), les démolitions des logements (cellulaire principal, bâtiment les Cerisiers et la grange) ainsi que du centre LMC pourraient débuter (sous réserve de la fin des travaux à la Prison de Sion).

D'une fois le cellulaire actuel démolit, les cours de promenade du bâtiment cellulaire peuvent être terminés. Les ateliers « bois et maintenance » et « métal, alimentaire et couvert véhicules agricoles » peuvent être agrandis tout en maintenant en fonction l'actuelle menuiserie et en déplaçant le garage (lift), de manière provisoire, dans le hangar à véhicules. Les nouveaux volumes de stockage pour l'étable seraient agrandis et construits.

Dès le bâtiment abritant la menuiserie en service, le volume existant pourrait être démoli. D'une fois l'ensemble des bâtiments terminés, le projet prévoit la réfection complète des surfaces des abords des bâtiments et la gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site, aujourd'hui encore en système unitaire. La réfection des installations souterraines (égout, électricité, fibre, eaux...) sera effectuée au fur et à mesure des constructions des bâtiments.

La fin des travaux pour l'ensemble du site de Crêtelongue est prévue pour juin 2025. Pour rappel, avant le début des travaux des cellulaires, le site comprenait 17 bâtiments de tailles diverses et à la fin du projet seul 5 bâtiments (2 cellulaires et 3 bâtiments d'ateliers) occuperont le site.

Structure et façades

Les 3 bâtiments des ateliers seraient construits de manière identique. Ces bâtiments n'auront pas de sous-sol. Un radier général en béton armé servira de fondation à la pose d'une structure en bois y compris pour les charpentes. Seuls quelques murs de refends seront exécutés en béton pour des raisons sismiques ou de résistance au feu.

Les façades des 3 ateliers reprennent le langage architectural des bâtiments conservés (hangar à véhicules et du couvert de la scierie) tant au niveau des façades que des toitures. Celles-ci sont actuellement en plaques ondulées Eternit de teinte brunâtre. Cette matérialité est donc poursuivie sur les façades et les toitures des nouveaux ateliers. De par leur couleur et leur ondulation, ces bâtiments se distingueront des nouveaux cellulaires. L'ensemble des menuiseries extérieures (portes, fenêtres...) est prévu en acier galvanisé.

Mesures architecturales pour handicapés / Minergie / Concept statique

L'ensemble des ateliers étant de plain-pied et avec des ouvertures et couloirs suffisamment larges, ils correspondent aux normes actuelles pour les personnes à mobilité réduite. Ces bâtiments seront Minergie (pour ateliers), selon les directives énergétiques s'appliquant aux bâtiments de l'Etat du Valais, édition 2020. Une grande partie des toitures seront équipées de panneaux solaires photovoltaïques. Les normes parasismiques seront également respectées pour l'ensemble des bâtiments.

3.3 PROGRAMME SOMMAIRE DES LOCAUX

Bâtiment abritant les domaines métal, alimentaire et agricole (Bâtiment A)

<u>Métal</u>	<u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none">- Vestiaires et WC détenus- Vestiaires et WC des agents de détention- Atelier plaques- Atelier serrurerie- Bureau MSP- Garage mécanique- Locaux de stockage	<u>Etage</u> <ul style="list-style-type: none">- Local de pause- Locaux techniques
<u>Alimentaire</u>	<u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none">- Vestiaires et WC détenus- Vestiaires et WC des agents de détention- Stockage pommes de terre- Lavage- Frigo- Local triage- Bureau MSP- Laboratoire de production- Locaux de stockage	<u>Etage</u> <ul style="list-style-type: none">- Local de pause- Locaux techniques
<u>Agriculture</u>	<u>Rez-de-chaussée</u>	

- Hangar à véhicules
- Locaux de stockage
- Produits antiparasitaires
- Local engrais
- Lavage véhicules (y compris phytosanitaire)
- Station distribution de mazout

Bâtiment abritant les domaines bois et maintenance (Bâtiment B)

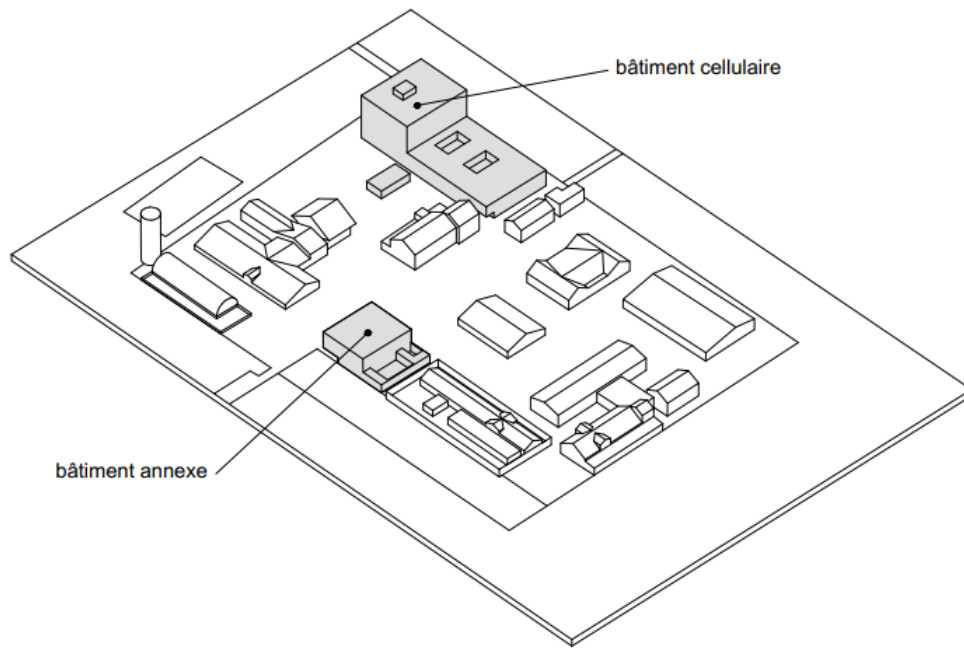
- | | |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Bois</u> | <u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Vestiaires et WC détenus - Couvert pour la scierie et le stockage - Bureau MSP scierie - Menuiserie (montage, machines et débitage) - Fabrication du bois d'allumage - Locaux de stockage - Bureau MSP menuiserie - Local sablage - Local peinture |
| <u>Maintenance</u> | <u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Vestiaires et WC détenus - Atelier entretien extérieur - Local stockage - Bureau MSP - Atelier entretien intérieur - Local stockage - Bureau MSP |
| <u>Commun</u> | <u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Local de pause - Vestiaires et WC des agents de détention |

Bâtiment abritant l'atelier économie animale (Bâtiment C)

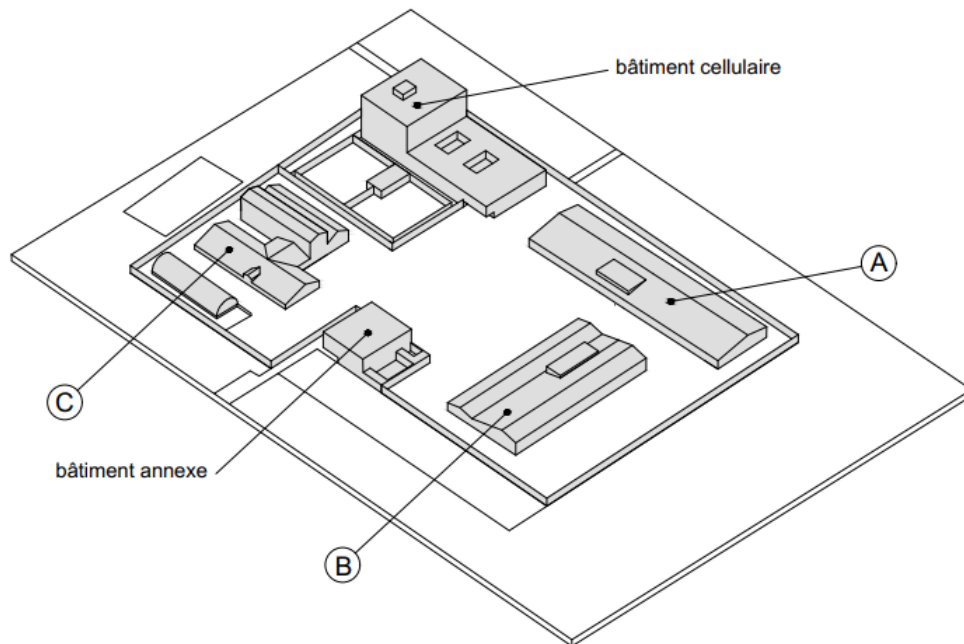
- | | | |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Etable</u> | <u>Rez-de-chaussée</u> <ul style="list-style-type: none"> - Etable existante - Laiterie existante - Bureau MSP - Vestiaires et WC détenus - Vestiaires et WC des agents de détention - Séchoir pour le fourrage - Stockage (maïs, foin, paille...) | <u>Etage</u> <ul style="list-style-type: none"> - Local de pause |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

3.4 PLANS

Situation actuelle (avec la réalisation des 2 bâtiments de détention)



Situation finale

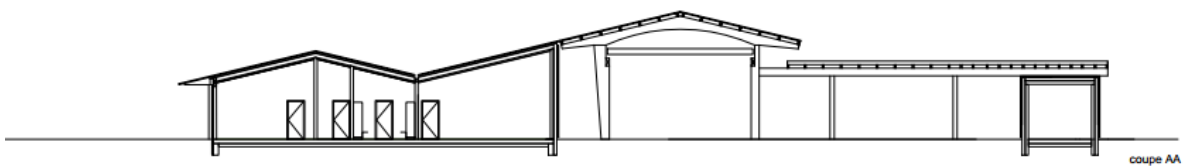


Bâtiment abritant les domaines métal, alimentaire et agricole

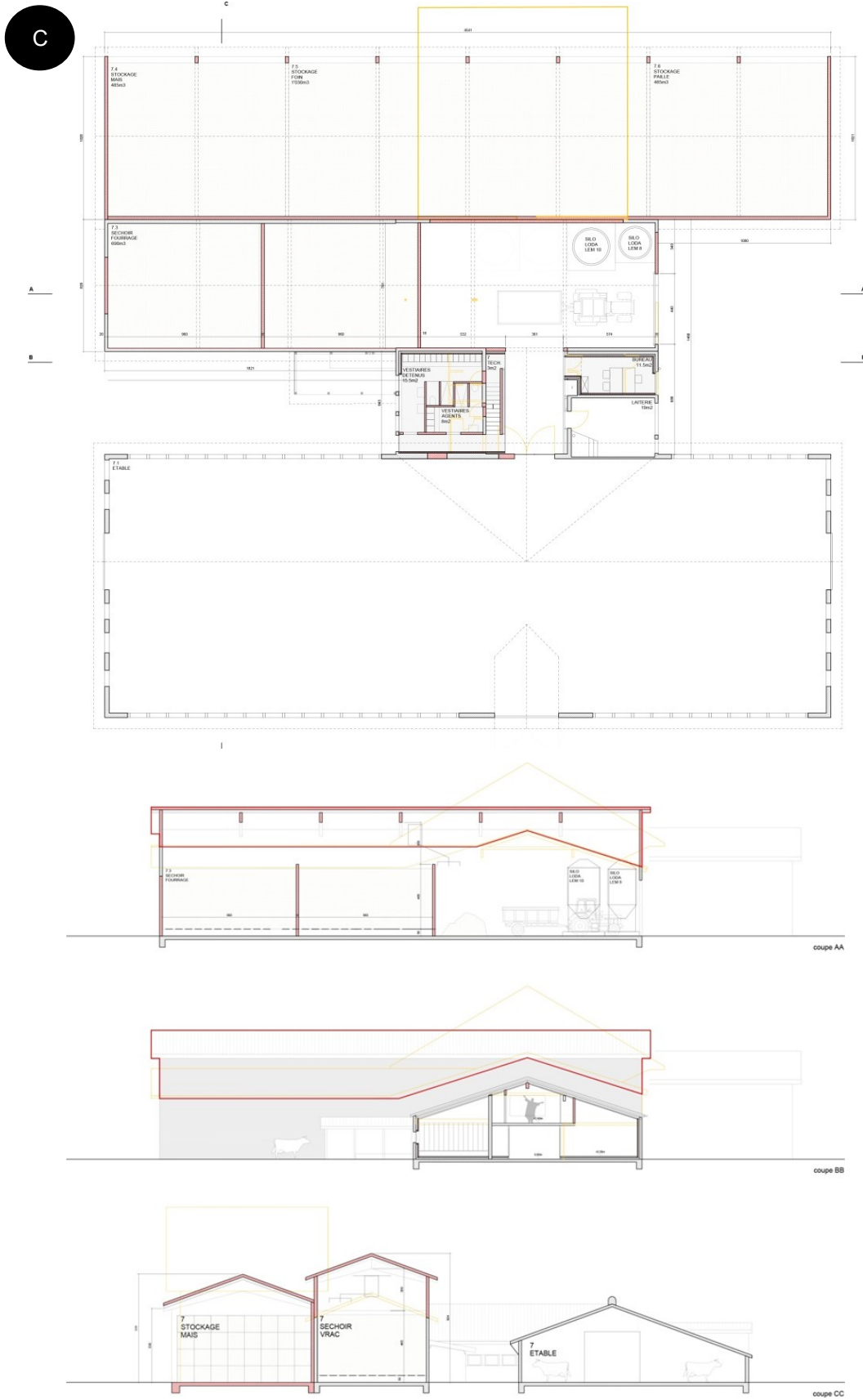


Bâtiment abritant les domaines bois et maintenance

B



Bâtiment abritant l'économie animale (étable)



4. COUT DE CONSTRUCTION

4.1 DEVIS

Devis		Photo-voltaïque	Parking	Assainissement	Bâtiment A	Bâtiment B	Bâtiment C	Total
CFC1	Travaux préparatoires			484'600.-	97'000.-	107'500.-	43'000.-	732'100.-
CFC2	Bâtiment				3'683'000.-	3'875'500.-	1'393'300.-	8'951'800.-
CFC3	Équipements d'exploitation	618'000.-			801'500.-	400'500.-	123'900.-	1'943'900.-
CFC4	Aménagements extérieurs		400'000.-	2'127'100.-	59'000.-	102'500.-	86'200.-	2'774'800.-
CFC5	Frais secondaires *)		21'300.-	94'000.-	168'000.-	163'000.-	65'500.-	511'800.-
CFC6	Réserves		12'000.-	63'500.-	95'000.-	102'500.-	50'600.-	323'600.-
CFC9	Ameublement		1'700.-	13'800.-	117'500.-	99'500.-	43'500.-	276'000.-
Coûts totaux		618'000.-	435'000.-	2'783'000.-	5'021'000.-	4'851'000.-	1'806'000.-	15'514'000.-

*) y compris les prestations propres du FIGI-SIP (charges 3%)

Base du prix: Indice suisse des prix de la construction d'avril 2021.

Remarques : Une installation photovoltaïque maximale est prévue, afin de correspondre aux exigences données par le Conseil d'Etat, dans sa décision du 27 octobre 2021.

4.2 SUBVENTIONS OFJ

Détermination provisoire des subventions de l'Office fédéral de la justice (OFJ)

	Photovolt.	Parking	Assainissmt.	Bât. A	Bât. B	Bât. C	Total
Coûts reconnus	582'000.-	390'000.-	2'536'000.-	4'597'000.-	4'428'000.-	1'634'000.-	14'167'000.-
Participation 35%	203'700.-	136'500.-	887'600.-	1'608'950.-	1'549'800.-	571'900.-	4'958'450.-

4.3 CHARGE NETTE

	Photovolt.	Parking	Assainissmt.	Bât. A	Bât. B	Bât. C	Total
Coûts totaux	618'000.-	435'000.-	2'783'000.-	5'021'000.-	4'851'000.-	1'806'000.-	15'514'000.-
Subvention OFJ	203'700.-	136'500.-	887'600.-	1'608'950.-	1'549'800.-	571'900.-	4'958'450.-
Charge nette Canton du Valais	414'300.-	298'500.-	1'895'400.-	3'412'050.-	3'301'200.-	1'234'100.-	10'555'550.-

Remarque: A noter que durant cette réalisation, des travaux d'entretien, pour un montant d'environ 3 millions de francs, sont planifiés. Ces travaux seront financés par le fond FIGI-entretien et seront également subventionnés par l'OFJ à hauteur de 35% des coûts reconnus.

5. EFFETS FINANCIERS

5.1 CONSTRUCTION

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre de la planification actuelle du fonds FIGI du SIP de la façon suivante :

2022	1'000'000.-
2023	5'000'000.-
2024	6'000'000.-
2025	3'514'000.-
	15'514'000.-

5.2 PERSONNEL

L'augmentation des ressources en personnel de 16 postes est inscrite dans la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat. Le personnel nécessaire à l'exploitation des ateliers et la mise en place d'une prise en charge permettant notamment de former les personnes détenues représente une partie de ces 16 postes (Responsables de domaines et Responsables d'ateliers). Cette augmentation a été décrite dans le cadre de la stratégie pénitentiaire (Vision 2030) et elle reste nécessaire pour cette future composition de Crêtelongue, compte tenu de l'augmentation du nombre de détenus et afin d'en garantir le fonctionnement en regard des objectifs fixés par l'Autorité.

6. CONCLUSIONS

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la première étape de réalisation de la stratégie pénitentiaire qui comprend les bâtiments cellulaire et annexe en cours de réalisation. Il apportera les solutions nécessaires à l'augmentation des personnes détenues et à la mise en conformité des infrastructures pour correspondre aux normes actuelles.

Nous recommandons par conséquent que le canton prenne en charge les coûts nets d'un montant de 10'555'550.- francs pour la réalisation de halles artisanales sur le site de Crêtelongue (selon l'indice suisse des prix de la construction d'avril 2021).

Nous espérons que le Grand Conseil acceptera le projet pour l'assainissement et la construction d'ateliers que nous présentons avec ce message et vous assurons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le ...

Le Président du Conseil d'Etat: **Frédéric Favre**
Le Chancelier d'Etat: **Philipp Spörri**